



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 087-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.101

Déposée le : 24.03.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Remund (Mittelhäusern, Les Verts) (porte-parole)
Vanoni (Zollikofen, Les Verts)
Imboden (Bern, Les Verts)
Kohler (Meiringen, Les Verts)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 09.06.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Abandonnons le gaz, dans le canton de Berne aussi !

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'examiner comment faire baisser rapidement la consommation de gaz fossile dans le canton de Berne ;
2. d'adapter la stratégie énergétique 2006 afin de réduire rapidement la consommation de gaz fossile ;
3. d'inscrire le remplacement des chauffages au gaz par des énergies renouvelables dans le programme d'encouragement Énergie ;
4. de rehausser les subventions de façon substantielle pour permettre un remplacement rapide des chauffages au gaz ;
5. de porter à au moins 50 pour cent la part minimale de gaz renouvelable en tant que solution standard complémentaire dans l'ordonnance sur l'énergie.

Développement :

La guerre d'agression que la Russie mène contre l'Ukraine montre que la transition énergétique doit se faire rapidement, non seulement pour des raisons relevant de la politique climatique, mais aussi de la politique de sécurité. C'est avec l'argent du monde libre – et donc aussi celui de la Suisse – que les bombes qui s'abattent sur l'Ukraine ont été achetées. Aujourd'hui, l'Europe occidentale et la Suisse sont exposées à un risque de chantage à cause du gaz, raison pour laquelle il est nécessaire d'en sortir rapidement. Il est impératif que nous parvenions à économiser au moins la part de gaz russe – soit environ 50 pour cent – à brève échéance, ce

qui entraîne un changement de paradigme pour le canton de Berne. Jusqu'à présent, les efforts visant à réduire la consommation de gaz ont été assez modestes. Cela doit changer.

La présente motion réclame cinq mesures afin de réduire rapidement notre consommation de gaz.

D'une part, nous appelons de nos vœux une nouvelle stratégie du canton de Berne et une adaptation de la stratégie énergétique 2006, qui devront également inclure un dispositif permettant de promouvoir le gaz renouvelable, car le gaz demeurera nécessaire au fonctionnement des secteurs industriels. Cela vaut aussi bien pour le biogaz que pour le gaz produit grâce à l'électricité renouvelable.

D'autre part, nous demandons des mesures concrètes telles que l'intégration des chauffages au gaz dans le programme d'encouragement Énergie (jusqu'à présent, seuls les chauffages électriques et au mazout bénéficiaient d'un soutien). Cela suppose une prompte et nouvelle montée en puissance du programme d'encouragement. Les motionnaires estiment donc que le poste budgétaire pour ce programme doit être dépassé cette année en raison de l'urgence. Selon la nouvelle loi sur l'énergie (art. 40a, al. 2), une (douzième) solution standard complémentaire pour le gaz doit être définie dans l'ordonnance sur l'énergie (en plus des onze solutions standard existantes). La part minimale de gaz renouvelable doit atteindre au moins 50 pour cent, ce qui correspond à la part de gaz russe consommée en Suisse, puis 100 pour cent dans les 25 années à venir – évolution qui devra se faire graduellement.

Motivation de l'urgence : pour des raisons relevant de la politique climatique, mais aussi de la politique de sécurité, l'abandon du gaz nécessite des efforts urgents et considérables.

Destinataire
– Grand Conseil